

Editorial

Autor(en): **Nicodet, Marc**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2023)**

Heft 43

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Editorial



Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur,

La fin de l'année est toujours un moment propice pour jeter un coup d'œil dans le rétroviseur, mais aussi pour se projeter dans les tâches qui nous attendent.

Avec la fin de cette année, c'est aussi une législature qui s'achève et donc les périodes stratégiques 2020–2023 tant pour la mensuration officielle que pour le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). Dans ces deux domaines, le bilan des quatre dernières années permet de tirer une conclusion générale: les objectifs fixés par la loi ne peuvent être atteints qu'à deux conditions: des ressources suffisantes doivent être mises à disposition de tous les partenaires concernés et toutes les personnes impliquées doivent tirer à la même corde et pleinement collaborer à la réalisation des objectifs fixés en début de législature.

Le 31 décembre 2023 marquera également la fin de la présidence de Georges Caviezel à la tête de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres. Qu'il soit ici déjà chaleureusement remercié pour son engagement de longue date en faveur de la profession, tout comme les autres membres sortants de la commission des géomètres. Une commission renouvelée sera nommée pour la prochaine législature. Cela ne peut se faire sans des professionnels engagés! Mes remerciements s'adressent bien sûr aussi aux membres de tous les groupes de travail qui, au cours de l'année écoulée et de la période stratégique 2020–2023, se sont engagés pour le cadastre suisse en participant activement et en apportant leurs idées et réflexions aux multiples travaux réalisés. Grâce à vous, chers collègues, nous avons pu effectuer un travail de fond, mettre en vigueur les ordonnances spécialisées de la mensuration officielle – OMO et OMO-DDPS –, élaborer des instructions, créer des modèles de données et élaborer la documentation correspondante. Une telle charge de travail ne peut être menée à bien que si la communication est transparente, si toutes les personnes concernées sont prêtes à collaborer de manière constructive et si une estime mutuelle existe, même en cas de positions différentes. Le fait que 13 cantons se soient portés candidats pour les travaux à venir sur le nouveau modèle de géodonnées DMAV version 1.0, en tant que cantons pilotes, pour faire de premières expériences et les partager avec les autres cantons, est pour nous le signe que les travaux réalisés et la communication pratiquée jusqu'ici ont bien été conformes aux principes mentionnés ci-dessus.

La prochaine période stratégique 2024–2027 nous apportera toute une série de nouveaux défis. Parmi ceux-ci, l'introduction du DMAV jusqu'à fin 2027 et l'élaboration d'un nouveau système altimétrique pour la Suisse, dont tous les travaux préparatoires devront être réalisés au cours des quatre prochaines années, afin de pouvoir prendre une décision d'ici fin 2027 et enchaîner avec son éventuelle introduction lors de la période stratégique suivante. Nous continuerons bien sûr à vous informer sur tous les autres projets et travaux de la manière habituelle; www.cadastre.ch recevra simplement un nouvel habillage. La refonte de l'ensemble des sites Internet de l'administration fédérale sur la base d'un nouveau CMS (système de gestion de contenu) uniforme – c'est également le cas pour l'Office fédéral de topographie swisstopo – aura en effet aussi des répercussions sur le portail Internet du cadastre suisse, ce qui signifie que les services cantonaux devront très certainement procéder à quelques adaptations mineures.

Nous allons donc devoir faire face ensemble à de nombreux défis. Je compte sur votre précieuse collaboration et votre engagement et vous en remercie d'ores et déjà.

Mais pour l'heure, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, des moments de calme et de joie, et je vous transmets mes meilleurs vœux pour 2024, pour vous et vos proches!

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable du domaine «Géodésie et
Direction fédérale des mensurations cadastrales»
swisstopo, Wabern